

APPEL A COTISATION 2022

Nom de la structure adhérente :

Pour plus d'équité entre les adhérents, une nouvelle tarification a été votée en assemblée générale du Réseau le 19/10/2021. Elle est fonction du nombre d'habitants sur les territoires, du nombre de professionnels, du coût de développement de la plateforme web des SPEF et des outils proposés dans le Réseau. Elle se présente comme suit :

Cotisations Annuelles		Montant
1) Adhésions		
Cotisation par structure : - 20000 hab. = 200 € ; de 20 000 à - de 50 000 hab. = 250 € ; + 50 000 hab. = 300 €		Cotisation liée aux nb de salariés ou agents dans le service
	Professionnels de l'accompagnement : 50 €/an	Responsable de service : 25 €/an
2) Plateforme numérique des SPEF		400 € (1)
3) Parcours (outil d'accompagnement des publics)		Nb de professionnels
Package abonnement = 5 comptes / professionnel / 6 mois	160 €	
Formations / l'habilitation nominative	280 €	
Coordination / 6 mois	320 € /	
4) Accompagnement A la Qualification		150 €
Montant total		

(1) Le montant de 400 € correspond à une cotisation de construction de la plateforme Web des SPEF. La phase de conception et maquettage est en cours de réalisation avant une présentation sur les territoires de mai à juin. Les 1eres fonctionnalités de la plateforme sont envisagées en janvier 2023. Fonctionnalités : inscription des publics et employeurs sur le Web, gestion des parcours, mise en relation (actions et opérateurs partenaires), gestion des offres d'emploi, gestion de la relation employeur, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, matching des compétences, communication interne et externe, statistiques et requêtes. Montant à verser en 2022 pour les SPEF n'ayant pas payées cette cotisation en 2021.

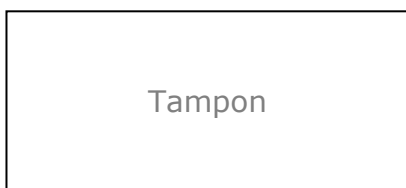
Règlement à effectuer à l'ordre de Réseau des structures de proximité emploi-formation Bretonnes. Coordonnées pour le virement :



Collectivités territoriales : Modalités de facturation sur **Chorus Pro** : Facture à établir sur la plateforme web (barrer la mention inutile) : **Oui – Non**. A réception de ce document signé et daté, le Réseau déposera une facture correspondante sur Chorus pro

N° Siret : N° d'engagement (si nécessaire) :

IMPORTANT, Nom de la trésorerie :



Date et signature du Maire ou du Président

Merci de retourner ce document dûment rempli et signé avec votre bulletin d'adhésion

